

Commission de gestion des compétitions

Réunion par mail du 29 Avril 2026

Ont participé : DAGBERT Jean Claude, FOURNIER Claude, HARY Dominique, LEMAITRE Sylvain, MILLE Stéphane, PORET Franck, QUENIART Patrick, VIMEUX William

Rappels réglementaires

Obligations des clubs masculins « herbe » dont l'équipe A masculine évolue en district

| Niveau | Nombre d'équipes | Classement terrain | Nombre d'arbitre |
|--------|---|--------------------|------------------|
| D1 | 4 (2 seniors + 2 jeunes ou féminines avec 1 jeune à 11 si montée en R3) | T5 | 2 dont 1 majeur |
| D2 | 4 (2 seniors + 2 jeunes ou féminines) | T5 | 1 |
| D3 | 3 (2 seniors + 1 jeune ou féminine) | T6 | 1 |
| D4 | 3 (2 seniors + 1 jeune ou féminine) | T6 | 1 |
| D5 | 2 (2 seniors ou 1 senior + 1 jeune ou féminine) | T6 | 1 |
| D6 | 1 Senior | T7 | 1 |
| D7 | 1 Senior | T7 | 1 |

Une équipe seniors, u15 à 8 et les ententes ne comptent que pour 1/2 équipe (ainsi que les équipes FER engagées en deuxième phase, sous couvert d'avoir au minimum 8 licenciés pouvant jouer dans cette catégorie pour chaque équipe engagée).

Pénalisation :

A) Nombre d'équipes non respecté :

- 1ère saison d'infraction : interdiction d'accession pour l'équipe senior A.
- 2ème saison d'infraction et plus : rétrogradation d'un niveau de l'équipe senior A.

Pour accéder le club doit remplir l'obligation du niveau supérieur la saison précédente.

B) Niveau de classement du terrain non respecté :

- Interdiction d'accession pour l'équipe concernée.

C) Nombre d'arbitre(s) non respecté :

- 1ère saison d'infraction : amende et moins deux mutés en équipe senior A.
- 2ème saison d'infraction : amende et moins quatre mutés en équipe senior A.
- 3ème saison et plus : amende, aucun muté en équipe senior A et interdiction d'accéder au niveau supérieur pour la 1ère équipe senior dans la hiérarchie du club qui en aurait la possibilité

Jeunes :

Le District a une accession en U15, U16, U17 et U18 Ligue. Le premier d'U14, U15 (**ne concerne que les 4 clubs issus de la D1A**), U16, U17 D1 accèdera en Ligue de la catégorie d'âge suivante pour la saison 2026/2027, si aucun empêchement réglementaire s'y oppose. En U13, au moins une équipe de notre District accèdera en U14 Ligue, ensuite cela sera fait en fonction du classement au cahier des charges, qui devrait vous être communiqué par les services de la Ligue.

Pour la Commission :

Le Président : William Vimeux